

Sivens : écologie, démocratie ...résistance !

Depuis la mort de Rémi, nul ne peut ignorer le débat ! Le rapport des experts mandatés par Mme Royal, ministre de l'écologie, valide les arguments des opposants. Des questions se posent enfin à tous : quelle agriculture voulons-nous pour demain ? Comment allons-nous collectivement faire face aux difficultés qui s'annoncent quant à la gestion de l'eau ?



Sivens, 25 octobre 2014.

MOBILISATION

Dans la forêt de Sivens, près de Gaillac, un projet de barrage est ressorti des cartons. Depuis l'automne 2013, le Conseil général du Tarn et la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG), ont réussi à lancer le chantier sous escorte policière, avant les rendus de justice des recours déposés par le Collectif de sauvegarde de la zone humide du Testet. Au cœur du débat, 40 hectares dont 14 de zone humide d'importance pour la biodiversité, abritant une centaine d'espèces protégées dont 5 à enjeu majeur.

Des actions, notamment une occupation de la future ZAD¹, ont fait « gagner » six mois sur le déboisement. Après deux expulsions par les forces de l'ordre, en février et juin, la mobilisation s'est amplifiée. Le 25 octobre, alors que des milliers de personnes sont rassemblées pacifiquement, les violences policières reprennent et, durant la nuit, le corps sans vie de Rémi est retrouvé sur la ZAD. La lutte est désormais médiatisée.

Entretien avec un membre du Collectif :

Quels arguments les opposants au barrage avancent-ils ?

Le rapport de 2001 produit par la CACG, que nous avons dû réclamer auprès de la CADA parce qu'il avait été caché par la préfecture lors de l'enquête d'utilité publique, justifiait le barrage par des données qui ont totalement changé depuis : la dilution de pollutions qui n'existent plus depuis et les besoins en irrigation dont la surface a baissé. Consciente de ces incohérences, la CACG a produit et rendu public en 2009 un rapport avec des chiffres arrangés pour maintenir le projet.

Pourquoi le Conseil général s'entête-il ?

Officiellement, plus de 80 agriculteurs seraient bénéficiaires, en réalité moins de 20 profiteraient de cet équipement. Si on divise le coût du barrage, environ 8,5 millions pris sur les deniers publics (région, département, Europe), par le nombre d'agriculteurs réellement concernés, cela fait plusieurs centaines de milliers

d'euros à chacun d'eux. Le collectif fait des propositions pour que cet argent soit investi dans une agriculture alternative : maraîchage, culture bio, à destination de circuits courts, notamment pour le scolaire. Il faut dénoncer ici le poids des lobbies agricoles avec leur modèle rétrograde basé, dans la région, sur l'arrosage intensif du maïs alors que sa culture tend à être naturellement abandonnée dans la vallée du Tescou.

Pourtant le Conseil général affiche une volonté écologique à travers un discours sur les zones humides et le développement durable ...

Il y a ce qui est dit et ce qui est fait. Cette affaire est emblématique d'une dégénérescence de la démocratie. Au cœur du problème, la collusion politico-financière via des structures intermédiaires, telles que la CACG, dont le conseil d'administration est composé de plus de la moitié d'élus du CG. Ce sont eux qui rapportent le projet et l'imposent au département. L'un d'eux, M Cabot est administrateur de l'agence de l'eau, de la CACG et conseiller général du Tarn. Le plus révélateur est que la société mixte, la CACG, a réalisé les études initiales qui ont conclu à l'utilité du barrage pour la construction duquel elle a été, elle-même, désignée par le Conseil général ! Elle en assurera aussi la maintenance : c'est une rente !

Quel imbroglio ! Comment s'en sortir ?

Certains opposants construisent une nouvelle citoyenneté où les actes seraient en concordance avec les idées. Ils jugent,

par exemple, nécessaire de maintenir les réserves en eau pour les générations futures donc consomment moins de viande dont la production nécessite la culture de maïs ; ils défendent physiquement une zone humide parce qu'ils l'estiment plus précieuse qu'un barrage... Ce sont de nouveaux Robin des bois !

Ce n'est pourtant pas en ces termes que l'on parle d'eux !

Pour le gouvernement, il faut à tout prix éviter qu'ils soient entendus car il faut empêcher le développement de ces formes de résistance. Après Notre Dame des Landes, le gouvernement ne veut pas de nouvelles ZAD. Tous les moyens sont bons : des violences policières inédites par lesquelles l'État se met hors la loi (vexations, humiliations, insultes, destruction par le feu des biens, des papiers, des moyens de communiquer, des véhicules...), stigmatisation auprès de la population de ces « marginaux » parfois venus d'ailleurs (notamment par un bourrage de crâne via les publications du Conseil général, criminalisation – tous les délits des environs leur sont attribués).

Quels relais peuvent-ils trouver auprès d'un syndicat, le nôtre ?

Il est essentiel que les militants traditionnels, syndicalistes ou politiques, s'engagent au côté de ces nouvelles formes de citoyenneté. Sud éducation Tarn et les Solidaires locaux l'ont fait.

Sud éducation Tarn.

¹ Zone à défendre.